

3 Géopolitique des arméniens d'Amérique du sud

Geopolítica de los armenios en América del Sur

Marc Madoyan*

** Doctorant de géopolitique à l'Université Saint-Denis Paris 8. Master II Histoire Paris I Sorbonne et Master II Sociologie Paris X Nanterre. m.madoyan@yahoo.fr*



*Recibido: 7 de mayo de 2011
Aceptado: 22 de junio de 2011*

Resumen: Los armenios de Sudamérica expresan su particularidad por las diferentes formas de acción, diseñado para diferenciarse de su entorno inmediato en términos de lenguaje, afirmación cultural, religiosa y política y por lo tanto una común pertenencia al lugar: la histórica Armenia occidental, que está situado en Anatolia del este. El país de origen de los abuelos o bisabuelos armenios hace parte hoy en día de la Turquía moderna desde su fundación en 1923. De hecho, los turcos del Imperio Otomano y las fuerzas turcas nacionalista de Mustafá Kemal deportaron y masacraron a la mayoría de los armenios de Anatolia entre 1915 y 1923. Los sobrevivientes del primer genocidio del siglo XX no pudieron regresar a sus tierras ancestrales, tras la firma de tratado de Lausana en 1923, y se convirtieron en refugiados apátridas. Ellos no tenían más alternativa que trasladarse hacia los diferentes países de inmigración gracias a la obtención de un pasaporte "Nansen, que les permitía a los apátridas desplazarse. Aquellos que partieron hacia Suramérica se radicaron principalmente en Argentina, Uruguay y Brasil. Ahora son unos 100.000 en Argentina, 25.000 en Brasil y 15.000 en Uruguay. Participan activamente en el desarrollo de las ciudades de Buenos Aires, Córdoba, Montevideo y Sao Paulo. Conscientes de su origen común, se adaptan rápidamente sin renunciar a su identidad original. La memoria colectiva se cristaliza en torno a la catástrofe de 1915, el genocidio armenio. Desde el 50º aniversario del genocidio de 1965, los armenios están concentrando sus esfuerzos para exigir el reconocimiento del genocidio armenio públicamente. En Argentina, los procesos de la dictadura inauguraron nuevos conceptos jurídicos específicos para condenar los crímenes contra la humanidad. En el marco de los Juicios por la Verdad, los armenios en Argentina obtuvieron por primera vez una orden judicial que condenaba al Estado turco por el genocidio.

Palabras Clave: diáspora, geopolítica, memoria, justicia, verdad.



Foto: Allison Díaz®

Colectivo Fotofilia-Comunicación Social - Periodismo

Résumé: Les Arméniens d'Amérique du sud expriment leur particularité par différentes formes d'actions, destinées à se démarquer de leur environnement immédiat sur le plan linguistique, culturel, religieux et politique et revendiquent par conséquent une appartenance commune au lieu d'origine: l'Arménie historique occidentale qui se situe géographiquement en Anatolie de l'est. Le pays d'origine des grands-parents ou arrière grands-parents arméniens fait aujourd'hui partie de la Turquie moderne depuis sa fondation en 1923. En effet, les turcs de l'Empire ottoman et les forces nationalistes turques de Mustapha Kemal ont déporté et massacré la grande majorité des Arméniens d'Anatolie entre 1915 et 1923. Les survivants du premier génocide du XXème siècle ne pouvaient plus retourner sur leurs terres ancestrales à la suite de la signature du traité de Lausanne en 1923 et sont devenus des réfugiés apatrides. Ils n'avaient guère d'autres solutions que de se diriger vers les différents pays d'immigration grâce à l'obtention du passeport «Nansen» qui permettaient aux apatrides de se déplacer. Ceux qui partirent pour l'Amérique du sud s'installaient essentiellement en Argentine, en Uruguay et au Brésil. Ils sont aujourd'hui environ 100000 en Argentine, 25000 au Brésil et 15000 en Uruguay. Ils participent activement au développement des villes de Buenos Aires, de Cordoba, de Montevideo et Sao Paulo. Conscients de leur origine commune, ils s'intègrent rapidement sans renoncer à leur identité d'origine. La mémoire collective se cristallise autour de la catastrophe de 1915, le génocide arménien. Depuis le 50ème anniversaire du génocide en 1965, les Arméniens concentrent leurs efforts pour revendiquer la reconnaissance du génocide arménien dans l'espace public. En Argentine, les procès de la dictature inaugurent de nouveaux concepts juridiques spécifiques pour condamner les crimes contre l'humanité. Dans le cadre des Jugements pour la Vérité (Juicios por la Verdad), les Arméniens d'Argentine obtiennent pour la première fois une sentence judiciaire qui condamne l'Etat turc pour crime de génocide.

Mots clés: diaspora, géopolitique, mémoire, justice, vérité.

A partir des années vingt, suite au génocide arménien de 1915 à 1923, des milliers de réfugiés arméniens s'installent dans les villes de Buenos Aires, Cordoba, Montevideo, Sao Paulo, Caracas et Santiago de Chile. Comment les Arméniens vont-ils s'inscrire dans l'histoire locale, participer à l'édification des villes où ils s'installent en Amérique du sud et surtout quelle est l'impact de ceux-ci dans les différentes sociétés d'accueil et dans l'espace public?

L'impact géopolitique des Arméniens dans les villes d'Amérique du sud se caractérisent par des revendications particulières en suivant les contextes géopolitiques particuliers du continent : la mise en place du Plan Condor et de la répression féroce des dictatures, qui fait disparaître des milliers de personnes, ont conduit aux procès de la dictature et à la mise en place de nouveaux concepts juridiques spécifiques à cette région du monde qui inaugure une nouvelle forme de justice qui juge les crimes contre l'humanité : les jugements pour la vérité, «los juicios por la verdad», les communautés arméniennes vont présenter des revendications spécifiques qui s'accordent avec ce contexte post-dictature spécifique aux pays du cône sud, le Droit à la Vérité, la Justice, la Mémoire, la Dignité humaine (El Derecho a la Verdad, a la Memoria, a la Justicia y a la Dignidad). Ils sont convaincus de la nécessité d'une reconnaissance collective et on assiste à l'émergence dans l'espace public de nouveaux acteurs. L'objectif de ce travail est de présenter comment les demandes de reconnaissance dans l'espace public des descendants de réfugiés arméniens coïncident avec celles des différents peuples d'Amérique du sud dans un contexte géopolitique spécifique au continent sud-américain.

La transition démocratique fut marquée par un processus juridique inédit : les procès de la dictature qui ont vu apparaître des tribunaux spécifiques pour juger les responsables de la junta militaire et des répressions violentes des opposants. De nouveaux concepts juridiques ont connu le jour et deviennent un modèle à suivre pour les descendants de réfugiés arméniens.

Après un rappel historique, nous présenterons les différentes modalités de l'inscription des Arméniens dans l'espace urbain et les politiques de revendications menées par ceux-ci dans le contexte sud-américain.

L'Arménie historique se situe au sud du Caucase. Le point culminant de l'Arménie est le Mont Ararat où se serait posé l'Arche de Noé d'après le récit biblique. Aujourd'hui, une grande partie du territoire historique de l'Arménie est occupé par l'Etat turc moderne fondé en 1923 après la Première guerre mondiale, extension de l'Empire ottoman. L'actuelle république d'Arménie ne regroupe que 10% de son territoire historique, elle se trouve confinée autour du lac de Sevan sur une étendue de 29800 km², entourée par l'Iran, la Géorgie, l'Azerbaïdjan et la Turquie. Le Mont Ararat, aujourd'hui en territoire turc, sommet mythique et biblique, est considéré par les Arméniens le pivot géographique et symbolique de la nation arménienne. L'Arménie se situe à l'un des carrefours stratégiques du Moyen-Orient, point de rencontre entre l'Orient et l'Occident. A Erevan, capitale de l'Arménie, on ne sait si l'on se trouve en Europe ou en Asie. Les Arméniens sont souvent définis comme les «Occidentaux d'Orient» ou bien « les Orientaux d'Occident».

Au cours des siècles, l'Arménie se retrouve au centre des grands empires : assyrien, perse, macédonien, romain, byzantin, arabe, ottoman et russe.

C'est par cet axe que sont presque toujours passées les routes commerciales tout comme les grandes invasions.

Dans cette région du Caucase, entre les lacs de Van, Sevan et Ourmia, apparaît entre le IXe et VIIe siècle avant J.C., un puissant empire qui rivalise avec celui des Assyriens : Urartu.

C'est en 522 avant J.C. qu'apparaît pour la première fois le nom de l'Arménie, comme région administrative de l'empire perse de Darius 1er. Les Arméniens confinés dans les montagnes de la région Ararat fondent un état vassal des Mèdes puis des Perses.

En 301 après J.C., le christianisme est introduit en Arménie par Saint Grégoire «l'illuminateur» et déclaré religion officielle (Grousset, 1984). L'Arménie devient alors le premier royaume chrétien de l'histoire. La diffusion de la foi nouvelle va être à l'origine de l'essor littéraire national avec l'invention d'un alphabet arménien et la traduction de la bible par Mesrop vers 405 après J.C.

A la fin du cinquième siècle, l'Arménie rejette les décisions du Concile de Chalcédoine en 451 et constitue dès lors une Eglise nationale orthodoxe grégorienne indépendante de Rome et de Byzance. L'Eglise arménienne institue sa propre théologie, ses rites et ses traditions.

La constitution d'une Eglise autocéphale relève de l'acte politique et prive les Arméniens de l'appui de l'Occident. Les Arméniens avaient déjà ce souci permanent de sauvegarder leur culture et leur identité. La création d'un alphabet propre et la création d'une Eglise autonome constituent les éléments fondamentaux de l'identité culturelle arménienne.

Au onzième siècle, l'Arménie devient le théâtre de nouvelles invasions : les Turcs Seldjoukides, les Mongols de Gengis Khan et plus tard Tamerlan. La domination des empires perse et ottoman s'exerce dès le 14e siècle. A partir du 19e siècle, les Russes font leur apparition dans le Caucase et occupent la Géorgie, le Nakhitchevan et le Karabagh. Ces territoires sont rattachés à la Russie qui écrase les Perses et les Ottomans en 1828. Mais l'Angleterre oblige la Russie à rendre ces territoires aux ottomans confrontés à l'insurrection grecque. L'histoire de l'Arménie dépend des derniers sursauts de l'Empire ottoman en crise et de la compétition engagée entre les puissances coloniales : l'Angleterre, la France et la Russie.

En sa qualité de minorité chrétienne majoritaire dans les vilayets (provinces) orientaux d'Asie mineure, le peuple arménien doit également faire face à l'hostilité des tribus nomades kurdes. Au fur et à mesure de son déclin politique et économique, l'Empire ottoman va se raidir de plus en plus face aux minorités. Ses réformes appliquées aux minorités chrétiennes (Grecs, Assyro-Chaldéens, Arméniens) seront le fruit des pressions des grandes puissances. Le Sultan décide de persécuter les Arméniens avant que ceux-ci n'obtiennent leur indépendance à l'instar des Grecs et des Bulgares. Environ 300 000 Arméniens sont massacrés entre 1894 et 1896. Des milliers d'Arméniens vont quitter leurs terres ancestrales vers les grands foyers de l'époque, principalement l'Amérique du nord, mais également vers les principaux ports d'Amérique du sud, trajectoire qu'avaient suivis auparavant les Syro-Libanais également persécutés au sein de l'Empire ottoman après le premier conflit entre Druzes et Maronites en 1860. Quelques centaines de réfugiés arméniens vont débarquer à Rio de Janeiro, au port de Santos (littoral de Sao Paulo), à Montevideo et Buenos Aires. Ceux-ci vont organiser les premières communautés arméniennes au Brésil, en Uruguay et en Argentine.

Au début du 20e siècle, les Arméniens espèrent obtenir des réformes dans les provinces orientales de l'Empire ottoman, lorsque la Première Guerre mondiale éclate. Les Turcs vont profiter de ce conflit pour se débarrasser définitivement de la «Question arménienne»: le 24 avril 1915, les intellectuels et notables arméniens sont arrêtés, déportés puis assassinés au cours des mois suivants. Le 24 avril inaugurent officiellement la déportation générale des Arméniens. Ceux-ci sont déportés vers les déserts de Mésopotamie en Syrie (Deir-Zor). La déportation n'avait de but que l'annihilation du peuple arménien. Le massacre des Arméniens entre 1915 et 1923

(1,5 millions de victimes) est considéré aujourd'hui comme le premier génocide du 20e siècle.

Les survivants doivent s'exiler, c'est le début de la grande dispersion. Le traité de Lausanne en 1923 qui fonde la Turquie moderne, fait perdre tout espoir de retour aux Arméniens d'Anatolie. La société des Nations va créer un statut d'apatride que les Arméniens garderont jusqu'à adoption d'une nouvelle nationalité. Les réfugiés arméniens pourront se déplacer librement avec ce passeport Nansen. La plupart souhaitent se rendre aux Etats-Unis. Cependant, les lois de quotas instaurées aux Etats-Unis en 1921 et en 1924 limitent considérablement le nombre d'entrées autorisées. Certains se dirigeront vers La Havane dans l'espoir de regagner les Etats-Unis par la suite.

Dans les années 20', l'Argentine, le Brésil et l'Uruguay pratiquent une politique de recrutement de main-d'œuvre à l'instar de la France et attirent plusieurs millions d'immigrants venus essentiellement d'Espagne et d'Italie. Les réfugiés arméniens ne pouvant se rendre aux Etats-Unis vont se diriger vers l'Amérique du sud. Certains avaient déjà connaissance des petites communautés qui s'étaient formées à Buenos Aires, Montevideo et Sao Paulo après les massacres de 1894 à 1896.

Inscription des Arméniens d'Amérique du sud dans l'espace urbain

Au cours de son histoire, le peuple arménien a subi une douzaine d'invasions et vécu pendant longtemps sous la tutelle de puissances étrangères. Mais il s'est toujours opposé à toutes tentatives d'absorption. Il semble même que l'univers hostile dont il était entouré pendant des siècles a largement contribué à durcir sa résistance à l'assimilation et à forger une personnalité originale.

Les Arméniens qui débarquent en Amérique du sud sont complètement démunis et doivent s'organiser pour tenter de recréer les conditions sociales du pays d'origine. Vivre à l'ère de l'Etat-Nation n'est pas chose simple et le processus d'assimilation au moins sur le plan linguistique menace la seconde génération.

Nombreux sont les Arméniens de la première génération qui décrivent l'exil comme un passage obligé, mais qui doit être le plus court possible. Ce pessimisme conduit à investir chaque membre de la communauté du sentiment de sa responsabilité vis-à-vis de l'avenir du groupe tout entier. Vivre en exil engendre un sentiment de culpabilité constamment entretenu par la collectivité.

De plus, l'assimilation est considérée par les Arméniens comme l'aboutissement final du plan Jeune-Turc : l'éradication du peuple arménien.

Pour les Arméniens en exil, victimes d'une dispersion forcée, la mémoire collective joue un rôle fondamental : elle transmet à la fois les faits historiques ayant provoqué la dispersion et l'héritage culturel au sens large. Les commémorations, en particulier celle du génocide le 24 avril, sont un élément essentiel de la vie sociale arménienne. Les structures communautaires représentent un moyen pour les Arméniens d'exister dans une double allégeance à une mémoire communautaire et au pays hôte. Tous les Arméniens se rappellent des étapes relatives à la construction des églises ou des cathédrales à Buenos Aires, Sao Paulo ou Montevideo, qui symbolisent les lieux les plus représentatifs du pouvoir communautaire. L'Eglise apostolique arménienne constitue le pôle de la communauté. La première étape de développement d'une colonie est traditionnellement marquée par la construction d'une église et d'une école arménienne. Les communautés arméniennes d'Amérique du sud se structurent essentiellement à partir de l'Institution administrative de l'Eglise arménienne et des différents partis politiques arméniens. Ceux-ci organisent les collectes nécessaires au financement des écoles et des associations. Le rôle de l'Eglise est de superviser les affaires de la communauté. L'Eglise et les différentes associations jouent un rôle primordial dans la défense et la diffusion de la langue et de la culture arménienne. C'est seulement à l'église que se réunissent les Arméniens de toutes les tendances. Les Arméniens eux-mêmes avouent être des fidèles de l'Eglise sans être pratiquants, ni même croyants. L'Eglise perpétue l'héritage national.

L'enseignement religieux se pratique également dans les établissements scolaires. Les ecclésiastiques y font de fréquentes visites. L'enseignement de la langue dans les écoles est considéré comme le principal support de la culture arménienne. Elle constitue la préoccupation essentielle des responsables laïcs ou religieux. L'investissement de la communauté pour la scolarisation des jeunes Arméniens en Argentine est bien plus important que celui des Arméniens de France qui sont pourtant trois fois plus nombreux. En Argentine, au Brésil et en Uruguay, plusieurs dizaines d'écoles de quartier ont été fondées dans les années trente. Dans les années soixante, plus de deux mille élèves sont scolarisés dans des écoles arméniennes à Buenos Aires et plusieurs centaines à Sao Paulo et Montevideo.

Les associations ont pour but d'animer et de perpétuer la vie culturelle, sportive, éducative et sociale, pour chaque groupe d'âge et chaque catégorie socio-professionnelle. L'encadrement des jeunes est particulièrement favorisé. Ces associations offrent un large éventail d'activités. Elle publie en général un organe de liaison, revue ou bulletin. Certaines associations sont des émanations plus ou

moins prononcées des partis politiques. Elles perpétuent la conscience d'une question nationale non résolue : elles revendiquent la reconnaissance internationale du génocide et l'indépendance de l'Arménie à l'époque de l'Union soviétique. Le patrimoine politique et culturel se transmet aux nouvelles générations par le biais de ces associations. Le nombre relativement important des associations arméniennes démontre bien la ferveur nationaliste des Arméniens d'Amérique du sud.

Les structures communautaires perpétuent les symboles culturels : La langue, la religion, la mémoire historique, la sociabilité, le chant et la danse, les habitudes culinaires et les traditions.

Les Arméniens d'Amérique du sud s'appuient sur le dynamisme de leur vie communautaire pour développer leur arménité et leur sentiment d'appartenance au groupe.

Cependant, malgré le nationalisme des Arméniens en Amérique du sud, le nombre des mariages mixtes est en constante augmentation, plus particulièrement au Brésil, et inquiète sérieusement les Arméniens des premières générations. Comme dans les autres communautés de la diaspora, on assiste à un lent processus d'assimilation. Les jeunes générations ont pris l'habitude de s'exprimer en espagnol ou en portugais au sein des associations communautaires même s'ils pratiquent couramment la langue arménienne. En 1970, on estime à 15 000 le nombre d'Arméniens de Buenos Aires se rendant sporadiquement à l'Eglise apostolique arménienne. A Montevideo, environ 2500 Arméniens fréquentent régulièrement les institutions communautaires.

Les Arméniens d'Amérique du sud sont présents essentiellement dans le commerce des tapis d'orient, dans l'industrie textile et de la chaussure. L'interaction entre groupes différents et l'identification au pays d'accueil reste plus limités qu'en France. En conséquence, les communautés arméniennes d'Amérique du sud présentent une cohésion bien plus forte que celle de France qui connaît une assimilation et une dispersion bien plus marquée.

Trop occupés à leur insertion économique, un certain nombre d'Arméniens de la seconde et de la troisième génération ont perdu progressivement l'usage des pratiques religieuses et culturelles. Frustrés par cette acculturation, ils n'en revendiquent pas moins leur origine et leur arménité. Le concept d'arménité est avant tout une sensibilité qui renvoie à une mémoire collective et un imaginaire composé de souvenirs et d'émotions, et surtout à une solidarité communautaire. On peut trouver la preuve de cette sensibilité dans l'attitude de jeunes «métis»

qui revendiquent avec force, quand ce n'est pas avec violence, leur arménité.

Alors que les Arméniens de la seconde génération étaient préoccupés par les considérations économiques, ceux de la troisième génération redécouvrent leur héritage culturel avec passion.

Ce dynamisme des Arméniens s'explique aussi par la loi du nombre et du regroupement géographique. Plus la communauté est nombreuse et regroupée dans l'espace urbain, plus la vie communautaire est riche et variée. Les Arméniens de Buenos Aires et de Montevideo présentent une répartition spatiale plus regroupée alors que ceux de Sao Paulo se retrouvent éparpillés dans cette mégapole tentaculaire de 18 millions d'habitants (première ville d'Amérique du sud).

Les Arméniens d'Amérique du sud se caractérisent par leur acharnement et leur discipline au travail qui leur permettent de réussir leur insertion économique, puis d'organiser les structures de la communauté. Ils se révèlent être d'habiles négociants. Ils se retrouvent à la tête d'entreprises (E. Eurnekian : Aeropuertos Argentina 2000) et exercent des professions libérales (Laboratoires Stamboulian en Argentine). Pour Eduardo Eurnekian, gestionnaire de 33 aéroports en Argentine, de celui de Guayaquil, de Montevideo et de Zvartnots à Erevan (capitale d'Arménie) et de nombreux investissements en Amérique du sud et en Arménie : «La colectividad armenia es una de las mas exitosas de la Argentina» (Diario Sardarabad, N°1577). Aujourd'hui, la grande majorité des Arméniens de ce continent font partie de la petite et moyenne bourgeoisie. L'adaptation rapide des Arméniens aux conditions du marché accélère une mobilité sociale ascendante malgré les crises économiques. L'Amérique du sud n'est plus perçue comme un lieu de passage temporaire où il faut s'organiser pour survivre jusqu'au retour sur les terres ancestrales. Seuls les Arméniens de la première génération pouvaient encore tenir ce discours. Aucun Arménien d'Amérique du sud ne s'est engagé dans la guerre du Karabagh. Le retour à la terre ancestrale ne dure que le temps d'un voyage touristique.

En 1965, à l'occasion du cinquantième anniversaire du génocide, les Arméniens d'Amérique du sud réalisent qu'ils doivent s'unir pour faire avancer la «Question arménienne». Les Arméniens de Montevideo fondent une «table coordinatrice» (Mesa coordinadora) qui revendique la reconnaissance publique du génocide arménien. Cette action politique de toutes les associations arméniennes d'Uruguay conduit à la première reconnaissance publique du génocide arménien par le Parlement uruguayen à Montevideo. La période est marquée par la vague de libération des peuples colonisés et la lutte pour les droits des minorités

sont à l'ordre du jour. C'est la première fois qu'un pays reconnaît officiellement le génocide arménien 50 ans après les faits.

Ce retour en force de l'action politique entraîne une redynamisation des communautés arméniennes en Amérique du sud. On assiste à la création de nouvelles associations, la multiplication des actions culturelles et le développement de la presse arménienne. Même les quatrième ou cinquième générations plus ou moins assimilées se sentent concernées et participent au mouvement.

Les activités dans les lieux associatifs, la pratique religieuse en communauté, les cours en arménien et les voyages en Arménie assurent les conditions minimales d'une transmission de l'identité culturelle. Ces mouvements associatifs, en particulier par le biais de ses groupes folkloriques, a mis en place un système d'activités postsecondaires pour les enfants de la communauté, en leur offrant par la même des espaces d'«arménité». Les Arméniens mettent sur pied un large mouvement associatif, comportant des activités traditionnelles, familiales et sportives, des spectacles, des loisirs culturels, une presse, des émissions de radio. Ils connaissent une vie associative et culturelle intense au point de faire presque figure de société parallèle dans la société d'accueil.

Le recours à l'identité arménienne permet de se distancier des normes globales en référence à un passé souvent mythifié. L'identité résulte de leur choix personnel de l'affirmer et de la voir reconnue.

Au Brésil, le pourcentage important de mariages mixtes² pose problème pour les responsables des institutions arméniennes qui redoutent à terme une dilution définitive. La première génération d'immigrants arméniens dispersés dans l'état de Sao Paulo a connu en effet un pourcentage élevé de mariages mixtes, inédit pour une première génération. Dans une société ouverte comme le Brésil, ces mariages mixtes produisent des personnalités hybrides originales qui revendiquent à leur tour une reconnaissance de l'identité produite inédite. Mais une tentative de catégorisation sur des critères ethniques se révèle alors problématique.

Depuis le cinquième siècle, les Arméniens se définissent dans une logique de différenciation et d'opposition. Mais l'identité ne veut pas dire enfermement dans un ghetto, mais constitue au contraire une ressource au service d'un

2 Il y aurait au Brésil 95% de mariages mixtes selon l'évêque de Sao Paulo, Datev Karibian

développement personnel : «l'échange économique et la participation à la vie politique, la possibilité pour chaque individu de se distancier de son identité particulière sans avoir à rompre avec elle, sont des facteurs de dynamisme, de vitalités culturelles, ils autorisent la production de culture» (Wieviorka, 1996).

La plupart des études montrent la dégradation des pratiques linguistiques et des pratiques endogames, mais ne démontrent pas les mécanismes de recomposition des identités. En Amérique du sud, la nouvelle génération s'est engagée dans un processus de retour aux sources et d'affirmation identitaire. Elle reproche aux aînés leur faillite dans la transmission du patrimoine arménien. Les communautés arméniennes d'Amérique du sud ne sont pas des entités aux contours bien définis. Les nouvelles générations, éloignées de la terre mythique, élaborent un espace de fiction, fondé sur l'imaginaire. Il en découle une diversité des stratégies et des comportements. A partir du souvenir d'une Arménie mythique se recompose « une nouvelle territorialisation symbolique des référents identitaires, mués en région imaginaire» (Hovanesian, 1992). L'identité arménienne se cristallise aussi autour de la mémoire du génocide et du militantisme en faveur de la «Causa Armenia» et la reconnaissance du génocide. Mais comme l'évoque la sociologie tourainienne, l'identité se conçoit individuellement et subjectivement : «le sujet combine librement identité culturelle et instrumentalité dans la construction d'une expérience de vie individuée, irréductible à des principes et à des règles générales ou universelles (Touraine, 1997)». Le sujet produit lui-même son individuation et organise librement sa vie personnelle. On assiste à l'élaboration d'identités arméniennes subjectives et originales dans les villes de Buenos Aires, Sao Paulo et Montevideo. L'éthnicité chez les jeunes Arméniens est l'expression d'une subjectivité individuelle dans laquelle le repli communautaire n'est pas dominant. Les liens entretenus par les Arméniens avec leur pays d'origine sont multiples et porteurs de transformations sociales.

Les descendants des familles réfugiés qui ont quitté ce territoire ont dans une forte proportion conservé et entretenu le sentiment d'appartenance à un même ensemble. Ils sont encore fortement préoccupés du destin géopolitique du territoire d'où sont venus leurs ancêtres. C'est ce qui explique qu'ils ne sont pas complètement assimilés dans les sociétés où ils vivent, gardent des contacts entre eux dans leurs divers pays d'installation et le pays d'origine. Ce sont surtout les Arméniens de la diaspora occidentale, Europe et Amérique, descendants des victimes du génocide des arméniens de 1915 qui réclament cette reconnaissance internationale.

C'est la majorité d'un peuple qui est dispersé sur le territoire de différents états : les Arméniens préservent leur identité commune bien qu'ils participent activement à l'évolution politique et culturelle des pays d'accueil.

Les réseaux diasporiques maintiennent une préoccupation particulière au destin de l'Arménie. Le fait qu'il n'y ait quasiment plus d'Arméniens en Turquie oriente les préoccupations des associations arméniennes vers les territoires de l'Arménie et du Haut Karabagh.

Accélération du processus de reconnaissance du génocide arménien dans l'espace public

En 1965, dans un contexte international global de lutte pour les droits civiques et de reconnaissance des minorités, les différentes institutions arméniennes d'Uruguay se regroupèrent pour la première fois pour faire reconnaître le génocide arménien par le Parlement uruguayen. Cette reconnaissance du génocide arménien fut la première dans le monde cinquante ans après le génocide de 1915. Comme l'avait affirmé Talaat Pacha devant l'ambassadeur des Etats-Unis Henry Morgenthau : «après ça (le génocide arménien), plus personne ne traitera de la Question arménienne pour 50 ans».

Après un silence d'un demi-siècle sur le premier génocide du XXème siècle, les Arméniens du monde entier, de la diaspora occidentale à l'Arménie soviétique, réclame une reconnaissance internationale. Ainsi en avril 1965, le Parlement Uruguayen promulgue une loi qui reconnaît pour la première fois dans le monde le génocide arménien. Pour la première fois en diaspora, les Arméniens de toutes tendances, de tous partis politiques et associations se réunissent malgré leurs différents idéologiques et intellectuels, interpellent les autorités publiques, les médias, les politiciens pour réclamer au Parlement uruguayen la reconnaissance officielle du génocide arménien reconnu comme premier génocide du XXème siècle.

Deux années s'écoulèrent : Le 27 avril 1967, le Parlement latino-américain réunit à Montevideo approuve une motion pour que soit résolu la Question arménienne à l'ONU.

Le 5 août 1970, la chambre des représentants approuvaient une résolution qui exhortait le ministère des Relations extérieures pour que soient exposé les demandes de reconnaissance et de justice devant les Nations Unies. Le 9 août 1972, cette résolution fut ratifiée par la Chambre des Sénateurs un an avant le début d'une période de dictature uruguayenne qui va durer une douzaine d'années.

Cette période (1965 à 1972 juste avant le début de la dictature) fut favorable aux demandes des descendants des victimes et survivants du génocide arménien qui s'étaient établis pour la plupart à Montevideo dans un pays qui à cette époque n'avait aucune relation avec la Turquie et qui pouvait donc sans risques accéder aux demandes de la communauté arménienne d'Uruguay.

Les Arméniens et le contexte de dictature

Le cône sud de l'Amérique latine connut une période de dictature avec la mise en place du Plan Condor qui avait pour objectif d'endiguer la menace communiste en pleine guerre froide en Amérique latine : le Chili et l'Uruguay en 1973, l'Argentine en 1976.

Plus de vingt ans nous sépare de cette période obscure, de cette histoire récente de l'Amérique latine en pleine guerre froide, les gouvernements au service des Etats-Unis usaient de la répression, de la torture et du terrorisme d'état pour endiguer l'éventualité d'un hypothétique triomphe communiste. La menace communiste planait comme un fantôme qui justifiait toutes les pratiques répressives. Les gouvernements autoritaires d'Amérique latine qui suivaient idéologiquement Washington ne pouvaient tolérer qu'aucune forme de protestation ne remettent en cause le consensus capitaliste et néo-libéral.

Au Brésil en 1964 : un coup d'état militaire renversait le président Joao Goulart, s'ensuit une dictature militaire qui dure 21 ans jusqu'en 1985 ; 21 années de répression policière et d'exil politique, établissement d'une législation autoritaire, de suppression des droits civiques et manipulation des opinions publiques à travers une propagande gouvernementale et de nombreuses entreprises privées qui ont pu profiter largement du coup d'état militaire.

La nouvelle Constitution de 1967 institutionnalise la censure, la torture et les assassinats des leaders de l'opposition.

Parallèlement, en Uruguay, le pays connaît une période de crise en 1973 qui vont rapprocher le Président de l'Uruguay des forces armées. Un accord entre les deux partis annonce la création d'un Conseil de Sécurité National (Consejo de Seguridad Nacional). Avec cet accord, les forces militaires vont légitimement intervenir dans le domaine politique et continuer dans le même temps une répression des forces dissidentes comme le MLN tupamaros (Movimiento de liberacion nacional Tupamaros). En juin 1973, en raison d'une forte opposition parlementaire, le Président dissout le Parlement. En 1976, année électorale, les

militaires destituent le Président par un coup d'état militaire. Il faudra attendre un retour à une transition démocratique en 1985.

Au Chili, l'élection du Président Salvador Allende va entraîner de graves tensions qui vont conduire à un coup d'état sanglant orchestré par le chef de l'armée le général Augusto Pinochet le 11 septembre 1973. Le Président Allende est retrouvé mort à la Casa de la Moneda. En 1980, une Constitution désigne Pinochet comme le candidat unique : son élection doit être acceptée ou rejetée par referendum. Le Chili retrouve le processus démocratique en décembre 1989 lors des élections gagnées par le démocrate chrétien Patricio Aylwin.

En Argentine, le 24 mars 1976, la junte militaire impose «un processus de réorganisation national» qui instaure la répression la plus violente que connaît l'Argentine au 20^e siècle. Les forces armées représentées par Videla, Agosti, Viola, Galtieri vont privatiser les entreprises étatiques. Les classes moyennes, populaires vont entrer dans un processus de paupérisation progressive. Le 10 décembre le président Raul Alfonsín, élu démocratiquement décide de juger les responsables des trois juntes militaires qui se sont succédées entre 1976 et 1983. Le Dr Leon Carlos Arslanian, d'origine arménienne, qui allait devenir ensuite ministre de la justice, se chargeait avec brio des procès de la junte militaire. A Cordoba, un autre juge d'origine arménienne, Maximiliano Hairabedian condamnait le dictateur Videla comme principal responsable des éliminations systématiques des opposants à la junte.

Les points communs des différentes dictatures sont la répression organisée, sanglante, systématique. Au Brésil, 40 000 personnes furent emprisonnées, au Chili, 2279 personnes sont assassinées, mille personnes disparaissent et 250 mille sont forcées de s'exiler. En Uruguay, trois cents opposants ont disparu et des milliers de personnes ont du s'exiler. En Argentine, plus de 30 000 personnes sont portées disparues, de loin la dictature militaire la plus sanglante. La recherche des disparus, les jugements pour la vérité et la justice connaissent différents scénarios suivant chaque pays, la lutte contre l'impunité demeure une des priorités des démocraties sud américaines.

De nombreux Arméniens de Montevideo, de Cordoba, de Buenos Aires et de Sao Paulo, ont du fuir les années de répression de la dictature, des étudiants activistes de gauche, des journalistes, des professeurs... A Buenos Aires, 22 Arméniens ont disparu pour toujours pendant la dictature.

Leurs noms sont fixés à jamais sur une plaque de commémoration à l'entrée de l'Eglise apostolique arménienne, rue Armenia dans le «Barrio Palermo Viejo». A Montevideo, l'étudiante activiste Anahit Aharonian fut séquestrée, torturée,

emprisonnée pendant les douze longues années de dictature uruguayenne de septembre 1973 à mars 1985. Les militaires ont fait brusquement irruption chez ses parents, en mettant la maison sans dessus-dessous. La grand-mère survivante du génocide arménien, est restée prostrée pendant une semaine en répétant cette phrase : «Volvieron los Turcos». Anahit Aharonian, activiste des droits de l'homme, se bat aujourd'hui pour la mémoire, la justice, contre les lois d'impunité toujours en vigueur en Uruguay : «Duele en lo más profundo la constatacion del paralelismo entre el negacionismo del genocidio armenio y nuestra absurda y ahistórica ley de impunidad: levantar las manos y anularla sería una demostración de madurez política (De genocidios e impunidades, Anahit Aharonian, Brecha, 04/04/08, Montevideo). Le combats pour les droits de l'homme en Uruguay consiste à lever cette impunité dont bénéficie jusqu'à aujourd'hui les militaires responsables des disparitions, de la torture et de la répression. l'impunité des militaires responsables des exactions de la dictature fut levée il y a seulement quelques semaines en Uruguay.

Elena Kaladjian était une jeune arménienne, ancienne élève du collège arménien de Valentin Alsina et membre de l'association de la UJA (Union Juventud Armenia) pendant sa scolarité. En janvier 1977 elle fut séquestrée par la répression argentine. Elle fut détenue pendant plusieurs mois et assassinée brutalement de 5 balles à la tête et de 5 balles dans le corps. Grâce aux efforts de sa famille, le corps d'Elena repose maintenant au cimetière arménien. Dans sa cellule de confinement, une inscription n'a pu être déchiffrée, beaucoup pensent qu'il s'agissait d'un dernier message d'Elena écrit dans sa langue maternelle. Elle n'avait que 22 ans. Elena était une militante dans des groupes étudiants avec lesquels elle partageait ses convictions pour un monde meilleur, plus juste avec les mêmes droits pour tous. Elle fut perçue comme une menace par les fanatiques nationalistes d'extrême droite. Ceux-ci décidèrent qu'elle devait disparaître pour «sauver la patrie». Elle fut enlevée et séparée de sa famille, emmenée dans différents endroits, torturée et ensuite assassinée dans une simulation d'affrontement. Le terrorisme d'état avait pour objectif la disparition de ceux qui ressemblait à Elena. Ceux qui ont réussi à s'échapper, une infime quantité, étaient obligés de s'exiler, laissant sur place leur famille. Nombres d'enfants furent enlevés et perdirent ainsi tout contact avec leur famille. La majorité des disparus furent enterrés dans des fosses communes et les corps n'ont jamais pu être récupérés par les familles. L'argument utilisé par la triple AAA est qu'il s'agissait d'une «guerre». Les coupables du meurtre d'Elena sont toujours recherchés. Elena fut une de ces victimes «disparues» de la dictature la plus cruelle qu'a connue l'Argentine durant les années 1976-1983.

Elle était une excellente élève du collège Jrimian, elle bénéficia d'une bourse pour améliorer son arménien à Beyrouth. Ensuite comme étudiante en philosophie, lettre et médecine, elle était activiste militante défendant les intérêts de son peuple opprimé.

Le 21 janvier 1977, elle rejoignait une amie à la faculté des lettres et philosophie pour étudier le grec. Elle n'est jamais arrivée, une heure plus tard, on annonça à la famille qu'elle fut enlevée. Jusqu'en 1982, la famille n'eut plus aucunes nouvelles, en décembre, la famille reçut un télégramme annonçant la mort d'Elena dans un affrontement en 1977. La mère d'Elena se présenta pour reconnaître les restes de sa fille, seulement les éléments présentés comme les photos et les fiches dentaires ne coïncidèrent pas. Bien plus tard, en 2003, la sœur d'Elena, Adriana intégrait l'association «Hermanos» pour enquêter sur la disparition de sa sœur. Elle se présenta au Secrétariat des Droits de l'Homme et apprit qu'une équipe d'anthropologues avait découvert ses restes au cimetière de la Chacarita. Ce furent les mêmes restes que l'on avait présenté à sa mère en 1982, mais la police argentine avait mélangé les photos avec les empreintes dentaires.

Selon la version «officielle» de la police, elle serait morte lors d'un affrontement avec la police le 18 mars 1977 lors d'un contrôle de routine à bord d'un véhicule volé rempli d'armes avec trois autres personnes. En réalité, ils ont été fusillés puisque le corps d'Elena comptait dix impacts de balle, cinq au visage et cinq dans le reste du corps.

Aujourd'hui, plus de trente ans après les faits, la mort d'Elena constitue un exemple pour beaucoup de jeunes de la collectivité arménienne dans cette lutte pour la justice, la vérité, la mémoire. 22 personnes d'origine arméniennes font parties des disparus de la dictature, les revendications de justice, de vérité et de mémoire coïncident dans ce contexte post dictature avec les mêmes revendications vis-à-vis du génocide arménien. L'objectif final dans cette lutte pour les Droits de l'Homme en Argentine est que justice soit faite pour les disparus, mais aussi pour les descendants arméniens dont les grands parents ont été victimes du génocide arménien. Les revendications de justice pour les Arméniens coïncident avec ceux des disparus de la dictature militaire. Il ne s'agit pas d'un combat pour les Arméniens, mais d'un combat universel pour la justice, pour que ces faits ne puissent se répéter.

De nombreuses familles arméniennes ont dû s'exiler comme le frère d'Anahit Aharonian, parti à Buenos Aires pendant la durée de la dictature en Uruguay, il travaille comme journaliste, part ensuite à Caracas et devient vice-directeur de Telesur, une chaîne de télévision créée par le président Chavez pour contrecarrer le monopole de CNN sur le continent. Aujourd'hui, il enseigne la communication aux universités de La Plata en Argentine et de Caracas.

Carlos Hairabedian de Córdoba, juge et avocat, fut arrêté et mis en prison pendant trois ans par la dictature argentine.

Son frère Gregorio Hairabedian doit s'exiler avec sa famille en Uruguay. De retour en Argentine, il va initier le procès pour la Vérité pour dénoncer la disparition de sa famille et le génocide arménien pendant l'époque ottomane en Arménie occidentale.

Avec le retour de la démocratie dans les années 80', en 1983 pour l'Argentine, le retour à la démocratie avec les procès de la dictature, les jugements pour la vérité, (juicios a la verdad, derecho a la memoria, la justicia, la verdad) furent favorables aux demandes des Arméniens d'Argentine, du Chili, du Brésil et du Venezuela.

Reconnaissance public du génocide arménien en Amérique du sud

Le 17 avril 1985, à Buenos Aires, la chambre des députés appelait le pouvoir exécutif d'intensifier les demandes à l'ONU pour obtenir la reconnaissance internationale du génocide. Ce même 17 avril, la chambre des sénateurs de Montevideo demandait également que soit appuyée cette demande de reconnaissance internationale aux Nations-Unies. Le 19 juin 1985, la chambre des sénateurs ratifiait une déclaration de la chambre des députés demandant l'appui du pouvoir exécutif pour cette reconnaissance.

Le 29 août 1985 à Genève, la sous-commission des droits de l'homme aux Nations-Unies approuve la reconnaissance du génocide des Arméniens perpétré par la Turquie. Le travail du juriste argentin Leandro Despouy qui dut s'exiler pendant la dictature, fut décisif pour la prise en compte de la mémoire historique et du droit à la vérité ; deux piliers essentiels de la justice internationale pour sanctionner et prévenir les crimes de lèse humanité. La participation de Leandro Despouy avec d'autres juristes fut déterminante pour rompre le silence et faire reconnaître le génocide arménien aux Nations -Unies. Leandro Despouy fut récemment décoré par le président arménien Serge Sarkissian à Erevan lors d'une conférence internationale sur la prévention du crime de génocide et sa condamnation. (Diario Sardarabad N°1586).

En juin 1987 à Strasbourg, le Parlement européen reconnaissait le génocide arménien et établissait cette reconnaissance comme pré-condition pour intégrer la Turquie dans l'Union Européenne. Cette reconnaissance internationale de ces deux institutions, les Nations-Unies et le Parlement européen, a servi de référence pour plusieurs dizaines de pays qui ont reconnu à leur tour le génocide arménien.

Ainsi au Brésil, grâce à l'activisme des institutions arméniennes et l'impact positif de la communauté arménienne dans la ville de Sao Paulo : le 24 avril 1989, la Loi de l'Etat fédéral n° 6468 est instituée à l'Assemblée législative de l'Etat de Sao Paulo

« dia da solidariedade para com o povo Armenio» (jour de solidarité pour le peuple arménien) initié par le député Abdo Hadad, qui est commémoré annuellement officiellement dans l'enceinte de l'Assemblée législative de l'Etat de Sao Paulo.

Le 4 septembre 1991, une Loi municipale votée par le Maire Walter Abrahao fut instituée comme «Dia da solidariedade e Homenagem ao povo armenio» (Journée de solidarité en hommage au peuple arménien) commémorée depuis tous les 24 avril à la Chambre Municipale.

Le 26 février 1999, par une loi municipale, la ville de Sao Paulo est jumelée avec Erevan, la capitale d'Arménie. En réponse au jumelage, le gouvernement d'Arménie inaugurerait au centre d'Erevan « uma Praça Brasil » (Place Brésil).

Par une demande du Conselho Nacional Armenia, une motion fut approuvée le 24 avril 2002 par l'Assemblée Législative de l'Etat de Sao Paulo. Cette motion fut proposée et adoptée par le député Edson Aparecido (aujourd'hui député fédéral) pour que le Président brésilien reconnaisse le génocide arménien : « A Assembleia Legislativa do Estado de Sao Paulo apela para o Exceletissimo Senhor Presidente da Republica no sentido que sejam adotadas as providencias necessarias junto ao Congresso Nacional, visando o reconhecimento do genocidio, perpetrado pelos Turcos em 1915, a exemplo de outros paises e organizaçoes internacionais».

Le 27 mars 2003, le même député Edson Aparecido changea le dispositif de la Loi 6468 de 1989 de « Dia de soledariedade para com o povo armenio» à «Dia de Homenagem aos um milhao e meio de martires vitimas do genocidio de abril 1915» commémoré annuellement le 24 avril 1915.

Le 6 mars 2006, la Chambre municipale de Sao Jose do Rio Preto-SP (ville de l'intérieur de l'état de Sao Paulo) approuve un projet de loi du Maire Dorival Lemos Dos Santos et institue «O dia municipal em homenagem as vitimas do genocidio Armenio de 1915».

En 2006, l'Assemblée Législative de l'Etat du Ceara approuve une loi qui reconnaît la journée du 24 avril comme «Dia da recordação do um milhao e meio de martires do genocidio armenio».

Bien que le Brésil n'ait pas reconnu le génocide au niveau fédéral et national, trois autres pays d'Amérique du sud dans le contexte du retour à la démocratie et du droit à la vérité, la justice et la mémoire vont à leur tour reconnaître le génocide par le biais de différentes institutions parlementaires ou sénatoriales. Ainsi, en 2007, le Senat chilien reconnaît le génocide arménien à l'unanimité demandant à Michelle

Bachelet de reconnaître le génocide comme le firent l'Argentine, l'Uruguay, le Venezuela, ainsi que de nombreux pays européens. Le 14 juillet 2005, l'Assemblée nationale de la République Bolivarienne du Venezuela condamne le génocide arménien et demande instamment à la Turquie sa reconnaissance, condition pour pouvoir intégrer l'Union Européenne.

Le contexte argentin

En République argentine, la Chambre des députés lors de la session du 17 avril 1985 approuve la déclaration suivante: «Que vería con agrado que el poder ejecutivo instrumente las medidas necesarias ante la organización de las Naciones Unidas para la obtención del reconocimiento internacional del genocidio cometido contra el pueblo armenio». Le 19 juin 1985, c'est au tour de la Chambre des Sénateurs de réitérer cette demande: «el Senado de la Nación vería con agrado que el poder ejecutivo, instruya a nuestra delegación ante la Organización de las Naciones Unidas para que apoye el pedido del pueblo armenio requiriendo la inclusión de los asesinatos ocurridos en el año 1915 en las prescripciones de la Convenciones del Año 1948 sobre condena al genocidio».

Le 1er septembre 1987, le Président argentin Dr Raúl Alfonsín prononce un discours destiné à la communauté arménienne d'Argentine reconnaissant le génocide arménien: «Deseo agradecerles lo que ustedes hacen por el país, lo que han hecho por la Argentina. La manera en que con su trabajo, con su industria, con su inteligencia, han enriquecido nuestra sociedad, en definitiva, que todos conformamos. Sé muy bien que sus padres, sus abuelos, a lo mejor ustedes mismos, han llegado a nuestra tierra empujados por acontecimientos dolorosos en momentos durísimos, quizás de los más duros que ha debido sufrir un pueblo todo, como fue el Genocidio de los años 1915 a 1917...».

En 1995, une loi fut votée par le Parlement argentin qui déclarait le 24 avril comme «Día de Lucha y repudio contra la discriminación del hombre por el hombre en homenaje a todos los seres humanos víctimas de la discriminación y la intolerancia» Cette loi fut votée à l'unanimité, mais ne fut promulguée par le Président Menem qui mit son veto. En effet, Menem ne fit que suivre la politique menée par Washington qui protège la Turquie, alliée stratégique de l'OTAN dans la région du Moyen-Orient. Après la crise économique de l'Argentine en 2001, le gouvernement de Néstor Kirchner instaure une politique fondée sur le respect des droits de l'homme qui aboutira devant l'insistance et l'activisme politique des institutions arméniennes vers la reconnaissance officielle du génocide arménien par le gouvernement argentin:

La Chambre des députés, le 13 juillet 2000 approuvait la déclaration suivante : «Octogesimo quinto aniversario del genocidio sufrido por el pueblo armenio, a cumplirse el 24 abril 2000» et le 24 octobre 2001 «nuevo aniversario del genocidio del pueblo armenio, ocurrido entre 1915 y 1923»

Le Sénat argentin pour sa part approuvait les déclarations suivantes:

Le 20 juillet 2003: «Adherir a la conmemoración del genocidio armenio en su 88 aniversario».

Le 14 avril 2004: «expresar solidaridad con la comunidad armenia, víctima del primer genocidio del siglo XX, al cumplirse una nueva conmemoración del crimen que terminara con la vida de más de un millón de armenios masacrados por el estado turco entre los años 1915 y 1918».

Le 20 avril 2005: «repudiar los crímenes cometidos por el estado de Turquía contra el pueblo armenio al conmemorarse un nuevo aniversario del genocidio armenio».
Le 18 mai 2005 : «rechazar las manifestaciones del ministerio de relaciones exteriores de Turquía, con respecto a la declaración de homenaje y solidaridad con las víctimas del genocidio armenio efectuada en el senado argentino».

Le 17 août 2006, le Parlement de la province et de la ville autonome de Buenos Aires institue le 24 avril de chaque année comme «Día de conmemoración del primer genocidio del siglo XX del que fuera víctima el pueblo armenio».

Le Parlement de la province de Cordoba vote la Loi 9.315 le 6 septembre 2006 qui institue le 24 avril comme «Día de conmemoración del genocidio contra el Pueblo Armenio ejecutado por el imperio turco-Otomano desde 1915 hasta 1923». L'article 2 de cette loi établit que le ministère de l'Education de la province de Cordoba devra organiser des séances d'enseignement spécifiques au génocide des Arméniens à l'école primaire, secondaire ainsi qu'au niveau universitaire.

En 2006, la Chambre des députés de la nation déclare le 24 avril «Día de tolerancia y el respecto entre los pueblos» en conmemoración del genocidio sufrido por el pueblo armenio».

Le 11 janvier 2007, le gouvernement argentin reconnaît le génocide arménien par la Loi 26199.

Celle-ci déclare le 24 avril «Dia de acción por la tolerancia y el respeto entre los pueblos» en conmemoración du génocide souffert par le peuple arménien.

Article 1 déclare le 24 avril de chaque année comme journée «de l'action pour la tolérance et le respect entre les peuples» en commémoration du génocide dont fut victime le peuple arménien et que l'esprit et sa mémoire soit une leçon permanente pour le présent et les objectifs du futur.

Article 2 autorise tous les employés et fonctionnaires des organismes publics d'origine arménienne de disposer librement des journées du 24 avril de chaque année pour pouvoir assister et participer aux activités qui se réalisent en commémoration de la tragédie qui a affecté cette communauté.

Article 3 autorise tous les élèves d'origine arménienne des écoles publics de s'absenter à la date de commémoration établie par l'article 1

Article 4 invite tous les gouvernements provinciaux à adhérer aux dispositions de la présente loi.

Enfin, le vendredi 19 novembre 2007, le Parlement du Mercosur approuve à l'unanimité la reconnaissance du génocide arménien au Palais législatif de Montevideo.

A partir de la loi de 2007, toutes les écoles de l'argentine doivent mentionner et expliciter cette journée du 24 avril, tous les enseignants du pays doivent enseigner l'histoire du génocide arménien. Cette thématique n'appartient plus aux Arméniens seulement, mais devient une thématique universelle, un thème plus ample et global qui doit servir d'exemple universel. Pour cela, la loi de 2007 est approuvée par l'ensemble de la société argentine qui voit une communauté arménienne anciennement conservatrice et refermée sur elle-même dont le message et les revendications sont aujourd'hui des thèmes universelles, montré comme un exemple de la lutte pour les droits de l'homme, la justice, la vérité : la question arménienne se présente désormais comme une thématique universelle.

Le collège Jrimian de Valentin Alsina dans la banlieue sud de Buenos Aires était un collège fermé uniquement pour descendants de réfugiés arméniens. Le collège s'ouvre en 1995 aux élèves non Arméniens à l'époque où le président Menem rejette une résolution du Parlement argentin pour reconnaître le génocide arménien. L'objectif pédagogique fut alors de stimuler les élèves dans leur attitude pour qu'ils s'investissent dans la « question arménienne » en relation avec les revendications de justice et des droits de l'homme.

Les familles de la zone Lanus Valentin Alsina se sentent concernées y compris celles non arméniennes qui envoient leurs enfants au collège Jrimian. La réponse de familles non arméniennes est positive. Il s'agit d'explicitier la question arménienne comme thématique universelle, thématique des droits de l'homme et de la recherche de la vérité. La lutte pour la question arménienne devient un exemple pour les luttes des droits de l'homme et de la justice aujourd'hui.

Le projet éducatif du collège Jrimian : est de comparer les différents procès de la dictature pour les mettre en perspective avec la mémoire du génocide arménien : «24 de marzo hasta el 24 de abril» avec ses particularités pour la justice et la mémoire: thèmes des procès de la dictature.

Le projet éducatif du collège Jrimian est désormais en adéquation avec la loi nationale de l'éducation nationale en ce qui concerne les droits de l'homme. Le 24 avril 2010 ont commémoré le 80ème anniversaire du collège Jrimian avec la présence officielle de l'ex-président Nestor Kirchner à peine deux semaines avant son décès, principal promoteur de la loi de 2007, avec le ministre de l'éducation de l'Argentine et de la province de Buenos Aires, le Président du Parlement ainsi que le Président du Sénat. Un anniversaire très spécial, le collège Jrimian présenté comme étant à la pointe du combat pour les droits de l'homme. Les élèves du collège ont confectionné des plaques commémoratives en mémoire d'Elena Kaladjian, élève modèle du collège, disparue de la dictature.

Cette nouvelle perception de la communauté arménienne dans l'espace public permet aux Arméniens de la diaspora de renforcer les demandes et revendications auprès des autorités publiques.

De Ushuaia à la Quiaca , du sud au nord de l'Argentine, tous les élèves doivent apprendre les thématiques des droits de l'homme, de la justice et du génocide arménien consécutivement au vote de la loi 26199 en janvier 2007. « La cultura armenia es valiosa, la historia del pueblo es importante: por qué la dejamos para nosotros?» expliquait un responsable pédagogique du collège Jrimian dans la banlieue sud de Buenos Aires.

Le premier génocide du 20e siècle reste nié par les différents gouvernements turcs depuis 1923.

Le 24 avril 1915, le gouvernement turc arrêta et assassinait plus de 600 intellectuels arméniens, des notables, des politiques, professeurs, poètes, musiciens, artistes, leaders religieux. En une nuit, le gouvernement turc éliminait tous ceux qui pouvaient élever la voix et dénoncer les atrocités qu'allait subir le peuple arménien. L'intention était de cacher le crime et jusqu'à aujourd'hui la politique de négation de la Turquie s'est convertie en une politique active de pression et de chantage vis-à-vis des organisations internationales et des pays qui reconnaissent le génocide arménien.

La Turquie a déploré et rejeté l'adoption par le président argentin d'une loi faisant du 24 avril «le jour d'action pour la tolérance et le respect entre les peuples» le gouvernement argentin approuve et vote une journée commémorative au génocide arménien.

Le vote du Sénat a été rapide, sans discours et soutenu depuis les tribunes par la présence de représentants de la communauté arménienne.

Ankara a clairement indiqué au gouvernement argentin le fait que les relations entre les deux pays seront réduites au niveau minimum à cause de cette affaire.

Le nouvel ambassadeur de Turquie à Buenos Aires, Hayret Yalav, a été rappelé en consultation dans son pays en protestation de la décision du Parlement argentin de reconnaître le génocide des Arméniens entre 1915 et 1923. La Turquie envoie une note de protestation au président argentin Néstor Kirchner dans laquelle est indiquée que la décision du Parlement argentin «mine les efforts de réconciliation» entre Turcs et Arméniens. Le Sous Secrétaire du Ministère de la Justice d'Argentine a participé à une réunion à Buenos Aires pour marquer le 24 avril. Cette présence est considérée par Ankara comme «une attaque non seulement contre l'histoire de la Turquie, mais aussi la République moderne turque». «Les relations entre l'Argentine et la Turquie sont arrivés au point de rupture» précise le diplomate. Dans ces conditions, la crise entre les deux pays s'approfondit davantage tant que les décisions et les discours venant d'Argentine approuvent la loi 26199 et la reconnaissance du génocide.

Pour Adolfo Perez Esquivel, Argentin, Prix Nobel de la Paix, la Turquie bénéficie de nombreuses complicités de pays européens comme l'Angleterre, l'Espagne,

l'Allemagne et les Etats-Unis, qui permettent de ne pas mentionner le Génocide arménien officialisant ainsi la négation du crime contre l'humanité dans sa forme la plus grave : le crime de génocide. En effet, reconnaître officiellement le génocide arménien pourrait entraîner de fait des réparations et la partition éventuelle de la Turquie. (Generación 3, Buenos Aires, n°16)

Fin mai 2010, le Premier Ministre turc Erdogan devait inaugurer une statue du buste d'Ataturk dans un parc de la ville de Buenos Aires au cours d'une visite officielle en Argentine. Erdogan se rendait directement du Brésil au Chili, la visite prévue pour les 30 et 31 mai 2010 à Buenos Aires fut annulée. L'administration autonome de Buenos Aires a annulé l'inauguration de la statue de Ataturk suite aux vives réactions des différentes institutions arméniennes d'Argentine qui ont protesté vivement contre l'organisation de cette cérémonie. Ataturk, père de la Turquie moderne, fut en effet responsable de massacres et de l'expulsion définitive des Arméniens de l'Anatolie occidentale et des centaines de milliers de victimes parmi les réfugiés arméniens. La présidente argentine Cristina Fernandez de Kirchner a indiqué qu'elle ne pouvait pas outrepasser les compétences de l'administration autonome de Buenos Aires.

Le ministère turc des affaires étrangères rappela son ambassadeur. La Turquie, pays émergent (16e puissance mondiale) a multiplié ses relations commerciales de 300% ces dernières années avec des pays d'Amérique du sud comme le Brésil, l'Argentine et l'Uruguay ce qui lui permet d'exercer des pressions diplomatiques et commerciales dès lors qu'un pays vote une résolution en faveur de la reconnaissance du génocide arménien.

Récemment, Eduardo Galeano («Las venas abiertas de América latina») fut interviewée à Montevideo par une journaliste d'origine arménienne pour la revue Generacion 3 de Buenos Aires et insistait sur la façon dont les considérations économiques priment sur les considérations politiques et juridiques : «Este es un mundo que llevo al nivel mas abominable del derecho a la propiedad, y la memoria también tiene propietario, entonces hay países con derecho a la memoria y otros que no la tienen .Es muy difícil pelear por la recuperación del derecho de recordar, que es un derecho inalienable, un derecho fundamental del ser humano, tanto en el plano personal como en el plano colectivo».

«La lucha del pueblo armenio no es solamente armenia, es una lucha internacional»
(Revista Generación 3, N°20, Buenos Aires).

Le génocide est un crime planifié, une violation du droit à la vie. Connaître et faire connaître l'histoire du génocide arménien constitue un droit fondamental des victimes et aussi un devoir pour les générations futures. Faire en sorte d'empêcher que d'autres génocides puissent avoir lieu.

Depuis des années, l'Argentine occupe un siège au Conseil des droits de l'homme aux Nations Unies, organisme qui a pour charge de faire respecter les droits de l'homme dans le monde. Avec le retour de la démocratie, le gouvernement argentin a renforcé son engagement pour la défense des droits de l'homme et la recherche de la justice et de la vérité. La mémoire est devenue l'antidote contre l'impunité, l'intolérance, les violences passées et futures.

Notaire et avocat, Gregorio Hairabedian s'inspire du procès du dictateur chilien et de l'action en justice de Baltasar Garçon : une procédure judiciaire est mise en place dans le cadre du droit à la Vérité : il demande des comptes à l'Etat turc pour ce qui est arrivé à sa propre famille et au peuple arménien lors des déportations arméniennes au sein de l'Empire ottoman. Une dizaine d'institutions arméniennes de Buenos Aires se joignent au «procès pour la vérité» de la Fundacion Luisa Hairabedian et deviennent co-plaignantes. Après plus de 10 années d'investigation, le 1er avril 2011, la Justice argentine lors d'un jugement pour la vérité, la mémoire et la dignité, spécifique au contexte post-dictature en Argentine rend son verdict: l'Etat turc a commis un génocide contre le peuple arménien.

Le juge fédéral Norberto Oyarbide a rendu une sentence définitive : l'état turc a commis le délit de génocide contre le peuple arménien entre 1915 et 1923. Le juge déclare lors de cette sentence que dans ce contexte historique, les familles paternelles et maternelles de Gregorio Hairabedian, faisant parti du peuple arménien résidant sur le territoire de l'Empire ottoman et ensuite de l'Etat turc, ont été victime de ce génocide.

A seulement 24 jours du 96ème anniversaire de la commémoration du génocide arménien, la communauté arménienne d'Argentine conclut ainsi une dizaine d'année d'investigation et de recherche de la vérité avec cette sentence de la justice argentine qui reconnaît le génocide des Arméniens. Cette sentence résulte d'un processus judiciaire inauguré en Argentine, s'insère dans un contexte de procédure judiciaire des crimes contre l'humanité. Dans ce contexte est évalué le crime de génocide en fonction de la gravité des faits commis.

La sentence du juge Oyarbide est la conclusion d'un large processus judiciaire initié le 29 décembre 2000 par le notaire Gregorio Hairabedian qui présenta une demande pour la Vérité et le droit à la Douleur, en raison du génocide des Arméniens commis par l'Etat turc entre 1915 et 1923, génocide dont furent victimes sa famille paternelle et maternelle résidant à l'époque dans les vilayets de Palu et Zeitun, en Arménie sous la domination de l'Empire ottoman.

Cette action judiciaire fut présentée au Tribunal National Criminel et Correctionnel Fédéral n°5 présidé par le Docteur Norberto M. Oyarbide et au Secrétariat n°10, présidé par le Docteur Pedro Diano de la ville autonome de Buenos Aires. Après une première réponse défavorable, la Excma (Chambre Criminelle Correctionnelle Fédérale Nationale) ordonna en première instance la poursuite de cette investigation dans le cadre des «Jugements pour la Recherche de la Vérité».

En 2002, le tribunal du docteur Oyarbide demanda au gouvernement de Turquie par le biais de la chancellerie argentine, de fournir des informations détaillées sur le sort encouru par la famille paternelle et maternelle de Gregorio Hairabedian entre 1915 et 1923 et que soient à disposition les archives correspondantes à l'enquête. De même furent sollicités les gouvernements de Grande-Bretagne, Etats-Unis, Allemagne et le Vatican et en 2005, les gouvernements d'Egypte, de Jordanie, de l'Autorité palestinienne, de l'Iran, de la Syrie, du Liban, du Comité International de la Croix Rouge et de l'Eglise arménienne.

Il importe de signaler qu'en 2005, des institutions de la communauté arménienne se sont jointes à cette action comme co-plaignantes dans le développement de cette Demande pour le Droit à la Vérité relatif au génocide arménien. Ces institutions sont les suivantes: l'Institution Administrative de l'Eglise Arménienne, Association Culturelle Armenia, Chambre argentine arménienne de l'industrie et du commerce, Union Culturelle Armenia, Union Compatriotique Armenia de Marash, Association Tekeyan et Union des Résidents Arméniens de Hadjin, Union General Armenia de Culture Physique et l'Association Civil Armenia de Bienfaisance d'Amérique du sud.

Pendant dix ans, une recherche exhaustive de documents officiels en France, Belgique, Allemagne, Vatican et Grande Bretagne ont permis d'obtenir des documents qui ont pu être présentés lors du jugement comme évidence probatoire. Une partie de cette procédure inclut les témoignages oraux des survivants du génocide arménien résidant en Argentine, un travail qui s'est réalisé avec la collaboration de l'équipe du Programme de l'Histoire Orale de l'Université de Buenos Aires. L'Eglise apostolique arménienne, l'Eglise catholique

arménienne, l'Eglise catholique arménienne et l'Eglise évangélique arménienne ont également envoyé des rapports concernant le génocide arménien.

En Avril 2010, lors du 95ème anniversaire du génocide arménien, ont été présentées les preuves rassemblées, traduites et certifiées au tribunal et en décembre de la même année, une pétition signée par les autorités de la communauté arménienne argentine et par Gregorio Hairabedian, demandant au juge de dicter une sentence en fonction des preuves présentées tout au long de cette procédure. Au moins dix survivants et fils de survivants du génocide arménien résidant en Argentine ont témoigné devant le juge Oyarbide. Ainsi ont été présentés également les témoignages de la presse du New York Times, du Washington Post, Manchester Guardian, Boston Daily, La Nacion, La Prensa et La Razón des années 1915 à 1923. Un rapport détaillé des reconnaissances internationales du génocide arménien a été ajouté dont la position de l'Etat argentin, exprimée par la sanction de la Loi 26.199 et un certificat de l'Archevêque de l'Eglise arménienne attestant de l'absence de la famille Hairabedian dans les registres de l'Eglise.

Par cette sentence, la Collectivité Arménienne en Argentine non seulement obtient une résolution historique précieuse dans le cadre des procédures des Jugements pour la Vérité, mais aussi inaugure une nouvelle étape qui est la réparation pour le peuple arménien victime du génocide.

Conclusion

Comme le remarquait le célèbre poète cubain Alejandro Carpentier, l'Amérique latine est un continent où se sont entrecroisées différentes cultures, civilisations, différents peuples au cours des derniers siècles. Cet espace de rencontre et de métissage unique dans l'histoire constitue un véritable laboratoire social, un paradigme à étudier pour les chercheurs, un modèle qui pourrait devenir un exemple à suivre pour d'autres continents. Ainsi le contexte du retour de la démocratie après l'épisode douloureux des différentes dictatures du cône sud est favorable aux jugements du terrorisme d'état et à l'élaboration de concepts juridiques pour la recherche de la vérité, la mémoire, la justice. Il se développe l'idée des droits des peuples dans leur relation avec l'Etat et que les états doivent désormais répondre des crimes commis contre certaines catégories de population discriminées. Le journaliste Mariano Saravia, auteur de «El Grito armenio», remarquait que viendra inmanquablement le tour des peuples amérindiens qui vont réclamer justice dans l'espace public en Amérique du sud, le processus a déjà commencé dans de nombreux pays du continent. Il est d'ailleurs significatif que c'est en Uruguay qu'à l'occasion du 50ème anniversaire du génocide arménien en 1965, les

Arméniens des différentes institutions de Montevideo obtiennent la première reconnaissance officielle du génocide arménien par le Parlement uruguayen. Dans un premier temps, cette reconnaissance de l'Uruguay n'eut que peu d'impact sur le plan international.

Mais le retour à la démocratie dans les pays du cône sud, dans un contexte des procès pour la Vérité des dictatures militaires a permis de consolider les notions comme la recherche de la Vérité, la Mémoire et la Justice fondées sur les droits de l'homme. Ce processus a permis une accélération de la reconnaissance du génocide arménien par plusieurs pays d'Amérique du sud : Parlement vénézuélien en 2005, Sénat chilien en 2007 et loi du Parlement argentin en janvier 2007. Le Parlement du Mercosur fait de même à la fin de l'année 2007. Les Arméniens installés dans chaque capitale ont interpellé les autorités compétentes pour demander justice et reconnaissance. Au Brésil, l'Etat de Sao Paulo a reconnu le génocide au niveau municipal et régional tout comme la ville de Fortaleza. L'espoir d'une reconnaissance fédérale et nationale au Parlement de Brasilia se fonde désormais sur l'élection de Dilma Rousseff, ex-prisonnière politique durant la dictature, qui vient d'initier récemment une procédure pour juger les responsables de la junte militaire. D'origine bulgare, Dilma avait un père né à Gabrova à l'époque de l'Empire ottoman et le vice-président brésilien est d'origine libanaise maronite pour le moins sensible à l'histoire des minorités chrétiennes qui ont dûes se réfugier en Amérique du sud. Pourra-t-on assister au Brésil au même processus de reconnaissance qu'en Argentine ? En 2010, la Turquie a signé des accords de coopération avec le Brésil, le commerce avec les pays du cône sud a augmenté de 300% ces dernières années. La Turquie tente par tous les moyens, par des pressions diplomatiques, commerciales et économiques d'étouffer la reconnaissance internationale du génocide. Comme le remarquait fort judicieusement Eduardo Galeano, les considérations économiques priment aujourd'hui sur la reconnaissance du génocide. Ainsi, la Turquie bénéficie de nombreuses complicités de pays européens et d'Amérique du nord pour éviter à tout prix d'aborder le sujet et de pérenniser une politique systématique de négationnisme d'état pour ainsi privilégier les relations commerciales.

Maximiliano Hairabedian, magistrat de Córdoba, juge de la junte militaire, notamment du dictateur Videla, notait que certains pays européens préféreraient appliquer une politique de l'oubli, d'amnésie collective et d'amnistie comme l'Espagne où le juge Baltasar Garzón connaît des difficultés pour vouloir juger le franquisme alors que partout en Amérique latine, on observe une demande de justice forte. De même en France, une loi votée par le Parlement français en 2006 prévoyait la pénalisation du négationnisme du génocide arménien à l'instar de la loi Gayssot pour la Shoah, le Sénat français refuse de ratifier cette loi en mai 2011.

Les pays comme l'Angleterre, l'Allemagne et les Etats-Unis préfèrent éviter le sujet pour ne pas «froisser» la Turquie, nouveau pays émergent et privilégier les relations commerciales.

En Argentine, la recherche permanente de l'éclaircissement du destin des disparus, la médiatisation des mouvements, entres autres, des mères et grand-mères de la place de Mai («Madres de la plaza de Mayo»), le développement de la Mémoire, la Vérité et de la Justice dans le contexte des procès judiciaires pour la Vérité sont des éléments déterminants de l'apport argentin pour la reconnaissance internationale du génocide arménien dans l'espace public.

Ainsi, le notaire Gregorio Hairabedian, qui avait du s'exiler avec sa famille en Uruguay pendant la dictature, s'inspire du procès de Pinochet pour initier à Buenos Aires en 2000 un «Juicio por la Verdad» à l'encontre de l'Etat turc. Toutes les institutions arméniennes d'Argentine joignent la procédure judiciaire en tant que co-plaignantes pour demander à l'Etat turc des explications sur le destin des centaines de milliers de déportés arméniens au sein de l'Empire ottoman pendant la Première Guerre mondiale. Gregorio Hairabedian insiste sur l'élaboration de tribunaux spéciaux pour juger tous les génocides: «no queremos reconocimiento, puede reconocer cualquiera de los actos del parlamento, es una cuestión declarativa, lo que hace falta es una cuestión punitiva. Hay una responsabilidad del estado, el estado es el responsable de este crimen, ahí está la cuestión. Las resoluciones culturales o del parlamento: eso no va molestar a Turquía, pero la creación de un tribunal para juzgar... nosotros conseguimos el tribunal que investiga la verdad, un tribunal imparcial que no tiene nada que ver con Turquía o Armenia, consideramos que las pruebas que hemos presentado nosotros, probamos la existencia del genocidio y la responsabilidad del estado turco. Es un paso adelante para abrir otras vías, nacionales o internacionales».

Comme l'écrivait si bien Camus : «Les nations ont le visage de leur justice». S'il y a impunité, la démocratie n'est pas réelle. Aujourd'hui, les démocraties brésiliennes et uruguayennes mènent un combat difficile contre l'impunité des militaires de la junte à l'instar des communautés arméniennes qui réclament une reconnaissance dans l'espace public contre l'impunité de la Turquie.

Les Arméniens d'Amérique du sud participent au renforcement du processus démocratique et s'inscrivent dans un espace et un contexte favorable à des revendications spécifiques de reconnaissance dans l'espace public qui correspondent et coïncident à une demande forte de justice et de respect des droits de l'homme sur ce continent depuis le retour de la démocratie.

Bibliographie

Arzoumanian, Ana. 2010. El depósito humano, Col. El racismo al diván en el país del olvido, Buenos Aires.

Binayan, Narciso. 1996. Entre el Pasado y el Futuro: los Armenios en la Argentina. Buenos Aires.

Bosoer/Terruzzi/Tokatlian. 2009. El derrumbe del negacionismo. Planeta, Buenos Aires.

Douredjian/Karamanoukian, La inmigración armenia en el Uruguay. Montevideo, 1993

Fernandez, Lucia. 2007. Del Ararat al Avila. Caracas.

Havandjian, Alina. 2007. Del recuerdo comunitario al reclamo colectivo: el genocidio de los Armenios en la prensa nacional argentina. Licenciatura en Comunicación. Universidad de San Andres.

Kilic-Aslan, Levon. 2001. Los Armenios en Córdoba. Grafica General Paz. Córdoba

Kerimian, Nubar. 1998. Massacres de Armenios. Ed. Parma, Sao Paulo.

Kuyumciyan, Rita. 2009. El primer genocidio del siglo XX, Planeta, Buenos Aires.

Sapsezian, Aharon. 2008. Memorias de um Brasarmenio. Fonte Editorial Sao Paulo.

Saravia, Mariano. 2010. El grito armenio, El Imperio. Editorial Cordoba.

Tabakian, Eva. 1988. Los Armenios en la Argentina. Editorial Contrapunto. Buenos Aires.

Varela, Brisa. 2008. Geografías de la memoria. Edulp, La Plata Buenos Aires, 2008